



Le 28 février 2017

Louise Tremblay
Ligne directe : 514.871.5476
ltremblay@millerthomson.com

PAR COURRIEL

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Projet d'extension de réseau Le Plateau – Phase 51
Notre dossier : 111216.0093

Cher Monsieur,

Nous souhaitons par la présente informer la Régie que notre cliente, Gazifère Inc., prévoit déposer une demande d'autorisation préalable au cours des prochaines semaines à l'égard d'un projet d'extension de son réseau dans la ville de Gatineau, appelé projet Le Plateau – Phase 51 (le « Projet »), dont les coûts estimés ont été approuvés par la Régie dans le cadre du dossier tarifaire 2016 (R-3924-2015).

En effet, cette demande s'avère nécessaire en raison d'une révision à la hausse des coûts du Projet, en cours de réalisation, et ce, au-delà du seuil de 450 000 \$ prévu au *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »). Nous croyons opportun d'aviser dès maintenant la Régie, par voie administrative, de ce dépôt éventuel et portons à son attention les faits suivants liés au Projet. Gazifère verra bien entendu à se conformer aux directives que la Régie pourrait juger approprié de formuler à cet égard.

Le Projet se situe dans un secteur de la Ville de Gatineau qui est en pleine croissance depuis plusieurs années. Gazifère est très présente dans ce secteur, appelé Le Plateau, dans lequel la construction s'effectue par phase. Gazifère est en voie de mettre en gaz le Projet.

Au moment d'entreprendre les travaux à l'automne 2016, les coûts du Projet étaient estimés à moins de 450 000\$. Cette estimation était basée sur la réalisation des travaux avant la période hivernale selon un échancier dicté en grande partie par les entrepreneurs, mais surtout par Hydro-Québec, dans le but de réaliser les travaux en tranchée commune. Le contexte de réalisation des travaux du Projet est particulier puisque les infrastructures d'Hydro-Québec sont enfouies.

Original : 2017-05-09

GI-4
Document 1
Page 1 de 2
Requête R-4004-2017

Or, le début des travaux a été repoussé en raison du retard des autres parties impliquées, et ils n'ont pu débuter que tardivement au cours de l'automne 2016. Malgré tous les efforts déployés, Gazifère n'a pu compléter tous les travaux avant l'hiver et a décidé de reporter une partie des travaux à l'été 2017. Cependant, certains travaux doivent être effectués en période hivernale afin, notamment, de répondre aux besoins des clients.

En conséquence, Gazifère doit effectuer certains travaux pendant une période où les coûts sont supérieurs. Or, en raison de ces circonstances exceptionnelles et hors du contrôle de Gazifère rencontrées en cours de réalisation des travaux, cette dernière envisage que les coûts finaux du Projet s'élèveront plutôt à approximativement 600 000 \$. Ces circonstances seront plus amplement exposées dans la preuve que Gazifère entend déposer au soutien de sa demande. Il est à noter que le Projet était et demeure un projet très rentable.

Nous demeurons à la disposition de la Régie afin de répondre à toute question relative à la présente.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Louise Tremblay

LT/ld

c.c. (par courriel seulement)
Me Guy Sarault (ACIG)
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

